



Ville d'Osny

Procès-Verbal du Maire

Jean-Michel LEVESQUE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 décembre 2014

à 20 H 30

Chapelle du Château de Grouchy

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 11 décembre 2014.

Le onze décembre deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le cinq décembre deux mille quatorze s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, M. Maurice CZARNECKI, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENÉ, M. Daniel HEQUET, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Laurence TEREFENKO, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, M. Marcel LALLIOT, Mme Jeanine VATIN, M. Lionel ROUX, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Sybil AUBIN	à	Mme Maryse GINGUENE
Mme Christelle BENDADDA	à	M. Jean-Claude PINQUET
Mme Anne-Claire DEFOSSEZ	à	M. Dominique COUVREUR

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Murielle DUFLOS

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

- 2014.108 FINANCES : Débat d'orientations budgétaires 2015.
- 2014.109 FINANCES : Décision modificative de la commune n°4.
- 2014.110 FINANCES : Demande de garantie d'emprunt par Efidis pour l'opération de construction en VEFA de 59 logements à l'angle des rues des Pâtis et du Général de Gaulle.
- 2014.111 SPORTS : Subvention exceptionnelle à l'association Osny BMX
- 2014.112 SOCIAL : Modification du portage des plateaux repas à domicile et tarification 2015.
- 2014.113 POLITIQUE DE LA VILLE : Secteur jeunesse - vie des quartiers – modification du tarif annuel pour les activités sur les structures d'accueil des quartiers.
- 2014.114 URBANISME : Intervention RTE sur la ligne 400kv Cergy-Mezerolles 1-2 - Signature de la convention AC85 en vue d'un déboisement sur la parcelle ZA n°367 appartenant à la commune.
- 2014.115 ACCESSIBILITE : Désignation d'élus membres de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH).
- 2014.116 SOCIAL : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association la Croix-Rouge Française - pôle domicile Val d'Oise relative au service d'aide-ménagère pour l'année 2015.
- 2014.117 SOCIAL : Mise en place d'un observatoire social sur la ville.
- 2014.118 POLITIQUE DE LA VILLE : Convention relative aux conditions de mise en œuvre des actions de prévention spécialisée avec le Conseil Général du Val d'Oise.
- 2014.119 ASSOCIATIF/ANIMATION LOCALE : Subventions exceptionnelles pour « les Amis de Grouchy » et l'Association « Mempôkap »
- 2014.120 PETITE ENFANCE : Dénomination de la crèche de la Maison de l'Enfance.
- 2014.121 LOGEMENT : Avenant n°1 à la convention de délégation du contingent préfectoral 2011-2013 pour les programmes neufs.
- 2014.122 FINANCES : Indemnités de conseil allouées aux comptables du trésor public - Année 2014.
- 2014.123 FINANCES : Avances de subventions aux associations et aux organismes publics.

- 2014.124 FINANCES : Admission en non valeur des créances irrécouvrables.
- 2014.125 AFFAIRES GENERALES : Décisions du Maire.
- 2014.126 AFFAIRES GENERALES : Règlement intérieur du conseil municipal – Modification partielle de l'article 10.
- 2014.127 RESSOURCES HUMAINES : Créations et suppressions d'emplois.
- 2014.128 RESSOURCES HUMAINES : Adhésion au contrat d'assurance groupe statutaire du CIG.
- 2014.129 VOIRIE : Convention de mise à disposition des équipements d'éclairage public pour l'implantation temporaire d'équipements d'illuminations festives.
- 2014.130 VOIRIE : Aménagement du Chemin de Montgeroult - Demandes de subventions auprès du Conseil Général du Val d'Oise et du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise pour l'enfouissement des réseaux – Demande d'une aide Départementale à l'investissement des communes – Dispositif ARCC-Voirie, aide aux routes communales et communautaires – Voirie, auprès du Conseil Général du Val d'Oise.
- 2014.131 VOIRIE : Aménagement de l'Impasse Gabriel Péri - Demandes de subventions auprès du Conseil Général du Val d'Oise et du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise pour l'enfouissement des réseaux – Demande d'une aide départementale à l'investissement des communes – Dispositif ARCC-Voirie, aide aux routes communales et communautaires – Voirie, auprès du Conseil Général du Val d'Oise.
- 2014.132 BATIMENTS : Convention avec GRDF relative à l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevé en hauteur.
- 2014.133 FONCIER : Classement dans le domaine public de diverses voies et parcelles à usage de trottoirs.
- 2014.134 ENVIRONNEMENT – Avis de la commune d'Osny sur la demande de la société CGECP – VEOLIA Propreté relative à l'exploitation sur le territoire de la commune de Cergy (Zone d'activités des Linandes) d'une déchetterie.
- 2014.135 SOCIAL : Reconduction du dispositif et de la tarification du service d'aide au transport des seniors pour l'année 2015.
- 2014.136 SOCIAL : Reconduction du dispositif relatif à l'attribution de carnets de tickets de transport locaux destinés aux seniors âgés de 60 ans et plus imposables sur le revenu.
- 2014.137 SOCIAL : Convention avec l'association APUI les Villageoises – Reconduction de la tarification journalière des hébergements temporaires de 2014 pour l'année 2015.

QUESTIONS DIVERSES

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 11 décembre 2014**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 11 décembre 2014 à 20 H 30, sous la présidence de M. Jean-Michel Levesque, Maire.



M. le Maire ouvre la séance et demande à M. Pinquet de procéder à l'appel.

M. PINQUET procède à l'appel. Sur proposition du Maire, il propose au conseil municipal de désigner Mme Duflos comme secrétaire de séance.

M. le Maire indique en effet qu'il convient d'appliquer le nouvel article 10 du règlement intérieur du Conseil concernant la désignation du secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contres ? Des abstentions ? Mme Duflos est donc, à l'unanimité, nommée secrétaire de séance. Je vous en remercie.

Le premier point était l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 octobre mais un problème technique nous empêche de diffuser ce document. Je vous présente mes excuses pour ce contretemps. Par conséquent, lors du prochain conseil municipal, trois procès-verbaux seront à approuver : celui du 2 octobre, celui du 26 novembre et celui de ce jour.

Nous allons examiner les délibérations inscrites à l'ordre du jour. Pour le premier point, je laisse la parole à M. David Aimé pour présenter le débat d'orientations budgétaires, qui a été vu en commission des ressources internes.

2014.108 FINANCES : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Rapporteur : M. D. AIME

M. le Maire : Je vous rappelle que c'est un débat sans vote. Je remercie les services pour leur travail. 2015 ne sera pas une année facile, 2016 et 2017 non plus, en raison de la baisse de certaines dotations. Comme l'a dit M. Aimé, il faut retenir que, pour la commune, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition. Une information concernant le FCTVA pour 2014 : je confirme que l'Etat a différé son versement suite à des problèmes de personnel. J'espère que ce ne sont que des problèmes de personnel et qu'il y a encore un peu d'argent dans les caisses de l'Etat. Je tenais à préciser ces points. Maintenant le débat est ouvert. Qui demande la parole ? M. Achite.

M. Achite : M. le Maire, Chers collègues, la vue d'ensemble sur l'évolution des finances communales que permet la présentation du débat d'orientations budgétaires est intéressante à plusieurs égards. Elle permet à la majorité de faire preuve d'autosatisfaction, quelle que soit la situation

et à l'opposition, de faire état de ses remarques. C'est un instant privilégié de la mandature dont nous ne nous priverons pas. Tout d'abord, par rapport aux dépenses d'investissements entreprises en centre-ville, nous nous posons plusieurs questions qui nous semblent avoir été quelque peu occultées. Vous n'ignorez pas que le centre-ville, ou tout du moins la partie nord, est une zone de marais d'ailleurs bien nommée. Les parties enherbées relativement importantes jusqu'à l'an passé, autorisaient l'infiltration des pluies, l'évacuation des eaux sans causer de dommages. Le béton n'étant pas encore un filtre connu, nous nous interrogeons sur la capacité future des ouvrages à évacuer les eaux de ruissellement. Bien sûr, vous allez nous dire que tout est prévu, que les tuyaux, les regards, les bouches, les égouts, etc... sont calibrés à hauteur des besoins. D'autant que le bois, prétendument classé, des Noirs Marais, n'est plus tout à fait en état de remplir son rôle. Il nous paraît donc important de connaître les équipements et les moyens mis en œuvre pour parer aux inondations éventuelles. Les études d'anticipation pour la fréquentation de la Médiathèque, les 18 premiers mois de curiosité passés, a priori, n'ont pas été mesurées : voir avec l'agglomération le nombre d'abonnés Osnysois, voir une bibliothèque de l'Agglomération avec les écoles et les quartiers, voir l'intérêt d'une approche multimédia centralisée. Nous regrettons de devoir vous le rappeler. Aujourd'hui, les outils multimédia sont développés comme leur nom l'indique mais en même temps individualisés. En même temps, les Osnysois jeunes et plus âgés sont dotés d'appareils et n'ont pas besoin d'une médiathèque pour fonctionner. Ceci sur toutes les facettes de la culture, c'est d'ailleurs ce que pense un bon nombre d'Osnysois. Selon votre réponse à la commission ressources internes, sept postes ont été créés pour la maison de l'enfance, auxquels se sont ajoutés huit postes redéployés, ce qui entraîne une charge salariale complémentaire. Nous notons que vous comptez beaucoup sur le dynamisme du secteur immobilier pour couvrir les nouvelles dépenses, par exemple, les 35% de fonctionnement de la maison de l'enfance que vous n'avez pas couverts. Il serait intéressant aussi de connaître le nombre de recrutements opérés pour la médiathèque. Vous ne dites rien là-dessus, on n'a donc aucune information non plus sur le mode de fonctionnement : l'encadrement, le personnel nécessaire, bref le coût annuel que peuvent représenter autant d'éléments pour bien débattre d'une bonne orientation budgétaire, cela manque cruellement. Nous anticipons, toutefois, le poids que va représenter le fonctionnement de la médiathèque : nous ne pouvons rien mesurer, mais vu les économies petites et grandes dont vous nous abreuvez, M. le Maire, depuis presque une année : suppression de l'exonération de la TEOM pour les entreprises, la pauvreté des illuminations de Noël comparativement aux autres communes de l'agglomération, l'agenda semestriel, l'augmentation des concessions funéraires de 25%, etc... Autant de réductions de services rendus aux Osnysois. Nous notons sans étonnement que votre acharnement dans la frénésie constructive est motivé par les recettes d'importance produites par les impôts locaux. Votre engagement de ne pas augmenter le taux des taxes locales trouve là sa raison d'être, de même que celui d'avoir supprimé l'exonération de la taxe TEOM pour les entreprises. S'agissant des investissements de l'année 2014, nous regrettons de vous contredire sur le taux de subvention que vous signalez se situer entre 60 et 70%, et qui se révèle être 54,48%. Nous avons beau refaire nos calculs de plusieurs manières, nous vous demanderons de bien vouloir nous donner la martingale pour déterminer ces 60, 70%. Nous avons bien sûr considéré les travaux de la place des Impressionnistes ainsi que les travaux du terrain synthétique tel que vous le précisez dans votre document ; nous

avons même rajouté l'agence postale qui est dotée d'un très bon taux de subvention, il fait encore remonter le taux moyen. Nous avons aussi ajouté le mail et la place plantée. Ceci nous conduit globalement à un taux de subvention de 52,43%. C'est encore un point de vue optimiste car vous n'êtes pas certain de la totalité des versements de subventions de la CAF ; ce qui aura une incidence certaine sur le taux d'autofinancement. Concernant les orientations 2015, nous notons votre grande volonté de maîtriser tous azimuts les dépenses, cela ne mange pas de pain ! Cela peut endormir les inquiétudes, mais chacun sait qu'il y a fréquemment une grande marge de la volonté à la réalité. Nous notons que les familles vont subir cette volonté de diminuer les dépenses puisque vous programmez la fermeture d'équipements lors de vacances scolaires, même si c'est moins fréquenté, il y a quand même un certain nombre de familles qui en seront néanmoins gênées. Aussi, pour vous donner bonne figure, en matière de sécurité, vous initiez la mise en place de caméras, hélas passives quand d'autres communes optent pour une politique de sécurité plus ambitieuse. Il est vrai que celles-ci disposent d'un effectif permettant à la police municipale des rondes aux heures tardives en semaine ou encore le week-end d'où un déploiement de caméras reliées à un poste d'interventions. Nous souhaitons que votre choix soit suffisant pour atténuer les problèmes récurrents de cambriolages dans les zones pavillonnaires, sujet très préoccupant pour les Osnysois. Il est intéressant que vous fassiez allusion à l'agenda 21, ce projet concrétisé par un pavé de 58 pages. Est-il déjà -ou d'une part pour ces orientations- tombé dans l'oubli car à voir la pollution lumineuse initiée par la maison de l'enfance, on est en droit de se poser des questions. Pour information du public il y a un nombre incalculable de points lumineux à l'extérieur de ce nouveau bâtiment, constamment maintenu allumé. Un vrai sapin de Noël toutes les nuits, payé par les impôts des contribuables Osnysois. Nous notons aussi que vous préservez vos actions à caractère social et les subventions aux associations, c'est la moindre des choses ! Cependant, nous nous interrogeons sur l'identité des autres actions qui ne seront pas, elles, pénalisées, pour contrebalancer les montants octroyés dans ce domaine. M. le Maire nous sommes bien conscients que l'endettement est encore correct à ce jour, cependant, compte-tenu du reste à emprunter pour les grands travaux, 3 millions déjà empruntés en 2014 et du programme d'investissements des comptes pour 2015 estimé à 9,5 millions d'euros, contre 4,5 millions de moyenne les années précédentes, on peut en déduire un emprunt complémentaire de 4 millions en 2015. La dette 2015 atteindra donc environ 14 millions compte-tenu du remboursement d'annuité 2014. Nous restons encore dans la strate par habitants de 850 euros. Cependant, nous nous interrogeons sur toutes les charges supplémentaires engendrées par la forte augmentation des annuités de la dette, les coûts de fonctionnement d'une médiathèque, d'une maison de l'enfance, non couverts par les recettes de fonctionnement que vous citez. Merci pour votre écoute.

M. le Maire : Je ne vais pas répondre à toutes vos observations car vous citez encore des chiffres un peu farfelus. La médiathèque subventionnée à 70% quand même ! Vous devriez le savoir M. Achite, puisque vous avez participé à l'élaboration du plan de financement de ce bâtiment. Nous tiendrons nos chiffres à disposition. 66% de subvention est une fourchette basse, je la maintiens pour cet équipement-là.

Mme SIEPI : Pour le terrain synthétique, le taux de subvention est de 64%.

M. le Maire : Le détail pour tous les autres équipements pourra vous être donné. Vous parlez de 54%, je n'ai pas noté tous les chiffres que vous avez cités. Pour le personnel de la médiathèque, je voudrais vous rappeler et, vous devriez le savoir, que nous avons déjà 4 personnes chargées de la constitution du fonds de 40 000 documents, et qui participent à des animations scolaires, à des animations auprès de nos anciens dans l'attente de l'ouverture officielle de cet équipement réclamé par de nombreux Osnysois.

Il est bien évident, aussi, que la médiathèque rentrera, pour son fonctionnement, dans le cadre de la mutualisation à venir au sein de la CACP. Actuellement il y a un réseau qui existe et sera maintenu, voire renforcé dans les prochaines années, dans le cadre de cette mutualisation. C'est l'un des postes envisagés dans le cadre de la mutualisation mais je ne vais pas tous les citer.

La TEOM, oui, nous l'avons fait ! Vous avez changé d'avis en 15 jours, c'est votre droit. Oui, M. Achite, entre la commission et le dernier conseil municipal, vous avez changé d'avis. Je vous le rappelle quand même. J'ai du mal à apporter de la crédibilité à vos remarques sur ce sujet-là.

Pour l'agence postale, vous n'avez pas bien compris le montage du dossier. Je rappelle simplement, pour information, que pour la construction de l'agence postale, un prêt a été souscrit et son remboursement est couvert par les loyers annuels versés par la poste pour l'occupation de ces locaux. De plus, le loyer est indexé, comme me le rappelle M. PINQUET.

En ce qui concerne la vidéoprotection, chaque fois que son installation a été évoquée, j'ai toujours précisé que serait mis en place un système qui évoluera vers une vidéoprotection active. Nous mettrons ces caméras en réseau dès que possible. Enfin, sur l'agenda 21 et sur les Noirs Marais, je vais passer la parole à Mme Duflos.

Mme DUFLOS : Juste quelques mots pour lever vos inquiétudes : il n'est pas dans mes habitudes d'enterrer les dossiers dont j'ai la charge. Vos propos sont de la polémique : en effet, le premier bilan d'étape de l'agenda 21 sera présenté au conseil de février.

La semaine prochaine, soit le 16 décembre, l'atelier « développement durable » se réunira avec les Osnysois qui avaient participé à l'élaboration de l'agenda. Vous avez tous reçu une invitation. Quant aux Noirs Marais, ce n'est pas un espace boisé classé car il ne se situe pas dans le parc de Grouchy. Il s'agit d'une zone humide à laquelle nous portons une attention particulière. Nous finissons son aménagement qui, en raison de son coût, prend un certain temps. Par ailleurs, il faut, afin de contrer les critiques de certains de nos concitoyens, leur expliquer qu'une zone humide n'est pas un simple espace à engazonner mais qu'il s'agit d'une zone à rénover, à protéger, où l'on rouvre les mares, où l'on enlève les plantes malencontreusement introduites. Et comme ce n'est pas un espace boisé classé, nous disposons d'une certaine liberté mais il nous faut un certain temps.

Quant à la place, nous ignorions que l'ancienne poste prenait l'eau... Cela explique la reconstruction sur un autre site et à moindre coût. Nous veillons à ce que le fond de vallée ne soit pas inondé car la nappe phréatique est très proche et la densité des pluies augmente. Par ailleurs, il y a des changements climatiques. Certes, les constructions imperméabilisent les sols mais, pour pallier ce risque, nous prenons garde au respect des mesures réglementaires de traitement à la parcelle. Nous suivons et suivrons au niveau technique la construction des nouveaux bâtiments qui se construisent sur cette zone fragile.

M. le Maire : Nous avons bien conscience de la présence de la nappe phréatique. Contrairement à une rumeur, la médiathèque a de solides fondations allant jusqu'à 18, 20 mètres de profondeur. Mme Vatin.

Mme VATIN : Je reprends tout simplement ce qui a été inscrit sur le Débat d'Orientations budgétaires : « pour 2014, année exceptionnelle, les subventions sont estimées à plus de 10 millions d'engagements concernant les équipements de la place des Impressionnistes, l'agence postale et le terrain synthétique du stade C. Léon, les voiries communales et les travaux dans les écoles ». On n'a pas parlé des travaux dans les écoles. Donc je suis tout à fait d'accord avec vous, M. le Maire, le taux de subvention pour la médiathèque est de 78%, par contre pour la maison de l'enfance c'est 39%, pour l'AMO la réfection de la maison des associations, il est de 11%. Ces chiffres ont été relevés sur les panneaux ou alors, je ne comprends pas les chiffres. Pour le terrain de sports synthétique, il est de 63%. Effectivement, pour l'agence postale le taux était de 49% : c'était sur le panneau également ! Nous avons ajouté la place et le mail planté, car nous avons trouvé dans l'Inf'Osny de juillet 2013 qui est de 39%, donc, au total, cela nous fait 52%. Maintenant vous avez parlé de la médiathèque, mais vous avez éludé justement les taux de subventions qui étaient inférieurs, largement inférieurs à 50%, ce n'est pas tout à fait objectif.

M. le Maire : Je fais simplement une moyenne, je suis totalement objectif.

Mme VATIN : Je n'ai pas les documents mais nous pouvons vous les transmettre si vous voulez.

M. le Maire : Bien, y a-t-il d'autres interventions ? M. Lalmy.

M. LALMY : M. le Maire, M. l'Adjoint au maire, mes chers collègues. L'exercice du Débat d'Orientations Budgétaires est l'exercice politique par excellence. Il permet à chaque groupe d'exprimer ses priorités, ses demandes, bref sa vision de l'avenir. C'est aussi l'occasion pour les nouveaux élus qui ont rejoint notre assemblée en mars dernier d'ouvrir véritablement une nouvelle page, le compte administratif 2013 ayant clos le mandat précédent.

Je note d'ailleurs que vous avez pris le soin d'étoffer le débat cette année, le document de présentation faisant 6 pages, soit le double de l'an dernier. Nous sommes quand même loin des 26 pages du DOB 2008 qui ouvrait le mandat précédent. Quand on sait comment les beaux projets se sont embourbés, autant dire que votre programme commence déjà à sentir le «sapin». Vous me direz, « c'est l'époque qui veut ça », dans tous les sens du terme.

En effet, vous nous rappelez que le contexte national est compliqué, c'est évidemment utile, mais personne ici ne le découvre. Nous payons les errements de l'époque Sarkozy, mais le Président Hollande et sa majorité se sont attelés au redressement du pays, redressement qui passe par celui des finances publiques, et même si cela est difficile, il faut que nous prenions notre part de l'effort. D'ailleurs, Alain Juppé, le maire de Bordeaux, propose 150 milliards de coupes supplémentaires dans les dépenses publiques. Les collectivités locales représentant 20% de celle-ci, cela signifierait un effort supplémentaire de 30 milliards d'euros. Si j'ai un conseil à vous donner : anticipez .

Alors dans ce contexte, quelle est la situation d'Osny ? Comme nous l'avons démontré au moment du compte administratif, le taux d'épargne

s'effrite. C'est un fait, pour votre part vous prévoyez qu'il se redressera... Parlons-nous franchement, il n'en sera rien, alors : anticipez.

Les charges à caractère général ont continué à progresser l'an dernier, malgré le « contrôle de gestion » qui, d'ailleurs, a disparu de vos éléments de réflexion puisque vous tablez sur une évolution des frais de personnels de 2,5% uniquement basée sur le GVT, sans préciser si vous avez des objectifs en terme de ratio-charge de personnel sur le budget de fonctionnement. Or il serait intéressant de connaître la trajectoire que vous avez choisie, d'autant plus que vous évoquez une réorganisation des services « suite au non remplacement des départs ». D'ailleurs est-ce une nouvelle règle que vous édictez, est-elle systématique ? Quel en est l'objectif ? Là encore, permettez-moi de vous donner un conseil : anticipez.

S'agissant des charges à caractère général, vous annoncez quelques pistes d'économies, nous aimerions savoir quels sont les objectifs que vous visez avec ces mesures. Nous sommes réalistes et conscients que, comme toutes les collectivités de France, Osny doit faire des économies, cependant nous serons attentifs à ce que vous ne jetiez pas le bébé avec l'eau du bain. Tout ce qui va dans le sens d'une meilleure organisation des services, d'une mutualisation avec la Communauté d'Agglomération ou encore d'une révision des marchés publics à l'occasion de leurs renouvellements aura a priori notre soutien, c'était d'ailleurs au cœur de notre programme car nous sommes convaincus qu'il y a là des gisements d'économie.

Par contre, nous serons très vigilants sur la qualité des services publics. Vous expérimentez une mesure au sujet de laquelle vous nous avez donné des explications en commission, nous souhaitons avoir au prochain conseil municipal un retour sur cette expérimentation, et les éventuels aménagements que vous aurez imaginés pour les familles mises en difficulté. Une nouvelle fois, je n'ai qu'un seul conseil : anticipez.

Sur cette question, nous ne pouvons que nous étonner de votre silence sur les questions sociales. Faut-il comprendre que le projet de centre social, ou encore que les grands discours sur ce que vous appelez la « maison de quartier » du Moulinard ne sont ni plus ni moins que du ripolinage pour amuser la galerie ? On a l'habitude de dire « chercher la femme », mais en politique je préfère dire cherchez l'argent, le budget primitif nous permettra de vérifier la sincérité de vos engagements et de l'action de M. Benseddik en espèces sonnantes et trébuchantes, car nous n'accepterons pas d'être uniquement payés de paroles, donc là encore : anticipez.

Une part importante de votre présentation est consacrée aux investissements que vous avez engagés. Vous devez achever les chantiers en cours et vous les estimez à plus de dix millions d'euros, mais vous rappelez le subventionnement de 60 à 70% pour les principaux équipements. On devrait donc se situer dans la fourchette habituelle de 4 à 5 millions d'euros d'investissements nets, vous me corrigerez si je fais erreur. Cependant vous avez un lourd programme d'investissements devant vous : requalification de la rue Aristide Briand, plan de rénovation des voies et d'enfouissement des réseaux, restructuration du quartier Saint-Exupéry, mise en accessibilité des bâtiments publics, rénovation des bâtiments et des cours d'école, soulignons ici l'urgence absolue à déconstruire/reconstruire l'école Saint-Exupéry, mise en place de la e-administration, création de la nouvelle piste de BMX, développement du complexe de tennis, construction du club house de la chaussée Jules César, déconstruction/reconstruction du gymnase Saint-Exupéry, extension du gymnase La Bruyère... On aimerait connaître le coût prévisionnel de tous ces projets, car, comme nos échanges en commission l'ont montré,

vos projets dépendent fortement du prochain PPI intercommunal, donc là encore, anticipez.

En 2015, vous ne devriez pas avoir à recourir massivement à l'emprunt ou à une augmentation de taxes. En 2016, ce sera une autre histoire, vous devrez choisir entre emprunter, taxer ou renoncer... Si vous voulez un conseil, anticipez.

Comme vous le comprenez bien, l'argent c'est le nerf de la guerre, et anticiper c'est d'abord garantir des recettes solides et pérennes pour les années qui viennent. Vous avez engagé la ville dans de nombreux projets, vous en nourrissez d'autres pour le futur, mais tout cela ne sera possible que si vous êtes en capacité de financer le tout. Le PLH a finalement été une chance pour Osny, il vous a imposé un rythme de construction qui a garanti le dynamisme démographique de la ville, et donc des recettes fiscales qui y sont liées. Mais permettez-moi encore un conseil : anticipez !

Aujourd'hui, le foncier économique représente 37% des recettes fiscales de la commune. Comme l'a souligné Jean-Paul Jeandon lors du DOB de la CACP, Cergy-Pontoise est la locomotive de l'immobilier d'entreprise dans le quart nord-ouest de l'Île-de-France et les terrains commencent à manquer. Il y a là une chance pour Osny de trouver un relais de développement au Pôle Sainte-Marie, malheureusement, rien ne semble se dessiner dans vos orientations en matière de développement économique. Pourtant l'ouverture de nouveaux parcs d'activité économique serait à la fois une chance pour l'emploi et pour les finances communales. Encore une fois, on ne peut que vous donner un conseil : anticipez.

Au final, vous nous présentez des orientations budgétaires qui « gèrent les affaires courantes », à aucun moment vous nous projetez dans l'avenir, à aucun moment vous n'ouvrez de perspectives... Vous me reprochiez pendant la campagne des municipales d'être un visionnaire quand vous vous targuiez d'être un gestionnaire... Oui, M. le Maire, nous n'avons pas le même style ni la même approche des affaires communales, comme tous les héritiers vous vous contentez de gérer l'héritage de M. Gourmelen. Malheureusement, vous ne préparez pas l'avenir, or quand on n'avance pas on recule. Vous comprendrez donc que les orientations que vous présentez ne nous ont pas convaincus, car elles reflètent un manque d'anticipation dramatique qui hypothèque gravement l'avenir de notre commune. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Maire : Je vais renouveler mes réponses mais seulement à quelques-unes de vos remarques. Certes, comme vous l'avez remarqué, le terme de contrôle de gestion ne figure pas dans ce débat d'orientations budgétaires, mais il transparaît au travers de toutes les lignes qui vous ont été présentées. Au niveau de nos remplacements de postes : nous avons un objectif : c'est la baisse de la masse salariale. Elle représente pratiquement 59 à 60% du budget de fonctionnement. C'est un des axes sur lesquels nous travaillons. Sur le non-remplacement de postes ou le redéploiement, nous comptons avoir un levier ou un effet sur cette masse salariale. Au niveau des futurs investissements, comme vous l'avez rappelé et comme je l'ai dit lors de la commission des ressources internes effectivement, nous sommes liés au PPI élaboré par la communauté d'agglomération dont nous faisons partie et pour lequel je me battrai. En ce qui concerne la commune d'Osny, la priorité numéro 1 sera l'école St Exupéry et le pôle St Exupéry, dans son ensemble, mais là, le PPI qui devait s'achever en 2014 a été prolongé par la majorité siégeant à la Communauté d'Agglomération. Ainsi, les engagements financiers qui pourront être pris, dépendront également de ce PPI communautaire qui a été repoussé d'un an. Nous n'en sommes

pas responsables mais nous inscrivons déjà nos priorités. J'ai déjà rencontré sur ce sujet le Président Dominique Lefebvre, lundi dernier.

Les parcs d'activités : il s'avère qu'il y a des parcs d'activités qui se remplissent dans la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Osny se bat aussi pour avoir sa part. Vous connaissez l'existence du projet de la ZAC de la Demi-Lieue où figure, entre autre, ce fameux parc d'activités qui est toujours d'actualité. Reste la problématique du nombre de logements très conséquent où je suis en désaccord avec la majorité de la CACP. Si sur le secteur du barreau de Génicourt, les nouvelles constructions restent d'actualité, en ce qui concerne les projets sur la rue du Fond de Chars, c'est-à-dire sur cette zone qu'on appelle le secteur Ste Marie, la construction d'un nombre important de logements sur ce site est une autre histoire.

Voici mes réponses à certaines de vos observations. Comme tout le monde a pu le constater, nous avons pris un certain retard sur les investissements notamment sur l'ensemble de la place des Impressionnistes. Nous nous en sommes expliqués à maintes reprises, car nous voulions faire des équipements correspondant au budget que nous pouvions supporter. Je rappellerai que la médiathèque était prévue pour un coût de 3 600 000€, selon les professionnels. Les premiers appels d'offres avaient été infructueux. Nous n'avions pas de réponses en dessous de 4 millions/4,3 millions, ce qui a entraîné de longues négociations qui ont retardé le démarrage des travaux. Nous avons pris un an, un an et demi de retard mais nous tenons les budgets que nous avons prévus. Je voulais brièvement rappeler ces faits. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler mais comptez sur moi, nous anticiperons ! En revanche, nous ne pouvons pas anticiper les mauvaises surprises que l'Etat nous réserve depuis quelques mois ! Là aussi, je demanderai au gouvernement en place aujourd'hui d'anticiper ; ne pas dire oui, un jour, non, le lendemain. Ce serait très utile pour notre propre anticipation. Je vais passer la parole à M. Aimé qui souhaite répondre.

M. AIME : Oui, merci M. le Maire, c'était juste pour un complément d'information sur les 2,5% d'augmentation de la masse salariale en 2014 : je veux préciser que l'on a intégré également le recrutement des agents de la maison de l'enfance au cours du dernier trimestre, il n'y a pas uniquement le GVT. Je souhaite préciser aussi que, depuis 2004, je rapporte le Débat d'Orientations Budgétaires. Depuis 2008 on échange à chaque Débat d'Orientations Budgétaires ; de 2008 à 2010, vous disiez que l'on n'empruntait pas suffisamment, qu'il fallait emprunter, emprunter, emprunter. Si nous l'avions fait, aujourd'hui nous serions dans une situation catastrophique. Donc, on peut penser que nous anticipons mal. En 2011, vous nous disiez que les impôts allaient augmenter comme en 2012, 2013 et 2014, et là encore vous anticipiez mal, donc si j'ai un conseil à vous donner c'est : anticipez mieux.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? M. Benseddik.

M. BENSEDDIK : Juste un mot au sujet du projet social, M. Lalmy. Le projet de centre social du Moulinard va permettre aux habitants de bénéficier vraiment d'actions adaptées dans le cadre du développement social de ce quartier. Ainsi, vous êtes contre le développement social pour les habitants, si j'ai bien compris, puisque vous avez critiqué le projet en parlant de poudre aux yeux ou quelque chose de ce genre. Si vous êtes contre le développement social, vous n'avez qu'à le dire.

M. le Maire : Bien M. Lalmy, une dernière intervention ?

M. LALMY : Juste une précision à M. Benseddik qui manifestement ne comprend jamais mes interventions. Je soulignais juste que le Débat d'Orientations Budgétaires n'abordait justement pas la question du projet social. Par conséquent, je m'en étonnais puisque cela signifiait justement qu'il n'y avait pas d'argent pour ce problème et je m'inquiétais de votre capacité, M. Benseddik, à pouvoir le mener à terme. Evidemment je me félicite que vous ayez un discours plus social dans cette majorité mais je m'inquiète que ce ne soit que du ripolinage. Je verrai au moment du budget primitif quels sont les crédits qui vous sont accordés, M. Benseddik, et je mesurerai l'engagement réel de la majorité.

M. le Maire : Merci. M. Couvreur.

M. COUVREUR : Merci M. le Maire. Deux phrases ont retenu mon attention. Elles sont à connotation politique. C'est votre souhait de renforcer les liens avec la CACP en développant la mutualisation. Je pense que c'est un changement par rapport à la mandature précédente et, cette reconnaissance de la bonne gestion des deniers publics par l'Etat. Que vous l'écriviez, j'en suis satisfait. Je vous remercie.

M. le Maire : Il n'y a aucun changement dans notre positionnement vis-à-vis de la Communauté d'Agglomération. Vous avez connaissance que le fait de mutualiser correspond à des coefficients de mutualisation réclamés par l'Etat.

Personnellement, je ne suis pas opposé au fait de mutualiser, mais avec raison, et avec des études bien en amont. A ce sujet, la Communauté d'Agglomération a fait appel à un cabinet en organisation qui s'appelle E.N.O. pour la mise en place du schéma de mutualisation qui devrait voir le jour au premier semestre 2015. La mise en œuvre du résultat de cette étude est une toute autre histoire mais je reste convaincu que cette mutualisation est un train qui se met en route. J'anticipe donc pour ne pas avoir à prendre le train en route dans quelques mois ou quelques années et courir après. A propos de votre autre question sur la politique d'économies engagée par l'Etat, nous la suivons contraints et forcés. Nous pouvons comprendre cet effort d'économies au regard de notre environnement mais ce qui est beaucoup moins supportable est le désengagement de l'Etat sur d'autres problématiques. Nous parlions en commission ressources internes des problèmes de sécurité des outils informatiques dans les écoles, qui sont de la compétence de l'éducation nationale. Maintenant, il va nous revenir le soin de gérer cet outil informatique dans les écoles. Or, il est très important de protéger nos enfants de tout ce qui peut se passer sur internet et nous aurons, entre autre, la responsabilité des « firewall » qui contrôleront les accès au départ des écoles. Il existe d'autres exemples de désengagement de l'Etat. Je passe la parole à Mme Duflos.

Mme DUFLOS : Pour revenir sur la thématique « accessibilité » que vous avez évoquée : vous n'étiez pas présent à la commission communale d'accessibilité qui s'est tenue jeudi dernier. Nous avons présenté le bilan de toute la programmation sur laquelle nous nous étions engagés avec des chiffres, vous aurez le compte-rendu de cette réunion. En fait, nous avons respecté notre programme sur les ERP, nous continuons sur la voirie et les espaces publics comme cela était prévu. Nous engageons, sur 2015, les études sur les autres catégories 5. Nous allons aussi suivre l'évolution de

la réglementation qui devient une vraie usine à gaz, aussi bien pour les collectivités que pour les commerçants et les artisans. Il faut signaler que les médias ont affirmé l'existence de délais assez longs pour faire ces travaux. En fait, maintenant, des sanctions ont été prévues dans la nouvelle réglementation. Il y a des obligations d'ici le 27 septembre 2015, pour présenter ce que l'on appelle des « ADAP » -des Agendas D'Accessibilité Programmée- pour tous les propriétaires. Nous allons organiser avec la Chambre des métiers une réunion de sensibilisation, le 2 février, pour tous les commerçants, artisans, exploitants et propriétaires concernés par l'accueil du public. Nous continuons notre démarche et l'accessibilité est une de nos priorités sur la commune.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de clore le débat et de passer au point suivant qui est la décision modificative n°4.

2014.109 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N°4.

Rapporteur : M. D. AIME

La délibération est approuvée à la majorité, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny».

2014.110 FINANCES : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR EFIDIS POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION EN VEFA DE 59 LOGEMENTS A L'ANGLE DES RUES DES PATIS ET DU GENERAL DE GAULLE.

Rapporteur : M. D. AIME

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.111 SPORTS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION OSNY BMX

Rapporteur : Mme SIEPI.

M. le Maire : Des demandes d'interventions ? Je soumetts au vote. Je vous remercie pour l'adoption à l'unanimité de cette délibération.

Mme SIEPI : Je voulais simplement préciser à M. Lalmy que nous étudions un projet pour la piste de BMX. Le projet n'est pas abandonné.

M. le Maire : C'était dans le programme. Vous aviez brandi le précédent pendant toute la mandature donc, là, s'il est usé, on vous en donnera un autre M. Lalmy, promis.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.112 SOCIAL : MODIFICATION DU PORTAGE DES PLATEAUX REPAS A DOMICILE ET TARIFICATION 2015.

Rapporteur : Mme GINGUENE.

M. le Maire : Des demandes d'interventions ? M. Lalmy ? Sinon je soumetts au vote directement, Y a-t-il des demandes d'interventions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à la majorité, 3 abstentions du groupe de l'opposition «Rassembler pour faire gagner Osny».

2014.113 POLITIQUE DE LA VILLE : SECTEUR JEUNESSE - VIE DES QUARTIERS – MODIFICATION DU TARIF ANNUEL POUR LES ACTIVITES SUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL DES QUARTIERS.

Rapporteur : Mme ROBERT.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.114 URBANISME : INTERVENTION RTE SUR LA LIGNE 400KV CERGY-MEZEROLLES 1-2 - SIGNATURE DE LA CONVENTION AC85 EN VUE D'UN DEBOISEMENT SUR LA PARCELLE ZA N°367 APPARTENANT A LA COMMUNE.

Rapporteur : M. HEQUET.

M. le Maire : Bien, je vous remercie, notez l'importance de la recette : 43 € ! M. Lalmy.

M. LALMY : M. le maire, M. le rapporteur, mes chers collègues, nous voterons en faveur de cette délibération, cependant nous souhaitons saisir l'occasion qui nous est donnée de parler des lignes hautes tensions. La campagne électorale a été marquée par la décision de RTE de passer une ligne haute tension de 220 000 volts à la très haute tension de 400 000 volts. La réunion publique qui s'était tenue à l'espace François Villon avait montré l'inquiétude des riverains. J'aimerais savoir où nous en sommes et quelles initiatives vous avez prises à ce sujet.

M. le Maire : Je vais vous répondre. Je propose de passer la délibération au vote ce qui n'aura pas d'impact dans la suite. Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions, je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. le Maire : Effectivement, RTE a le projet de renforcer la ligne Persan-Cergy. A ce sujet, il y eu, en effet, une réunion publique à laquelle nous avons assisté et pendant laquelle un certain nombre de craintes avaient été soulevées par les riverains. Nous suivons de près ce dossier puisque les dernières rencontres que nous avons eues avec M. Valentin qui est le Responsable Régional de ce projet de montée en puissance de cette ligne, datent du 5 septembre et du 30 octobre dernier. La principale information

que nous avons à ce jour, est que la Déclaration d'Utilité Publique qui aurait dû être lancée en décembre 2014, n'a pas été lancée pour le moment. Les échéances que je vais vous donner risquent d'être reculées d'autant. Il était prévu en mars/avril 2015 le lancement de l'enquête publique par le Préfet. Nous demanderons au Préfet la présence du commissaire enquêteur en Mairie de façon à pouvoir aborder les sujets de fond sur cette montée en puissance. A ce jour, les mesures d'expositions aux champs magnétiques ont été effectuées et le rapport nous a été communiqué. Ce rapport indique, en conclusion, que toutes les valeurs mesurées sont conformes aux niveaux de références fixés par la recommandation européenne. Ce rapport a été communiqué aux riverains, il est à votre disposition.

Sur les 3 lignes présentes sur le territoire, les pylônes concernés par ce passage de 225.000V à 400.000V sont les plus éloignés de la zone d'habitation. Ils ne devraient pas être modifiés dans leur structure et seul un pylône pourrait nécessiter un renforcement de la structure à sa base. En aucun cas, il n'est prévu d'implanter de nouveaux pylônes pour ce projet. En parallèle, nous avons renouvelé notre demande de chiffrage d'un dévoiement de cette ligne.

Voilà les informations relativement récentes que je peux vous donner. Nous suivons avec beaucoup d'attention ce dossier et je dirais que les dernières informations données sont plutôt rassurantes quant au positionnement du tronçon qui monterait en puissance sur cette ligne.

2014.115 ACCESSIBILITE : DESIGNATION D'ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH).

Rapporteur : Mme SIEPI.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.116 SOCIAL : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE - POLE DOMICILE VAL D'OISE RELATIVE AU SERVICE D'AIDE-MENAGERE POUR L'ANNEE 2015.

Rapporteur : M. BENSEDDIK.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.117 SOCIAL : MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE SOCIAL SUR LA VILLE.

Rapporteur : M. BENSEDDIK.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.118 POLITIQUE DE LA VILLE : CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE.

Rapporteur : Mme ROBERT

M. le Maire : Merci Mme Robert, y a-t-il des interventions ? M. Couvreur.

M. COUVREUR : Nous pensons que sur ce dossier il serait utile que la ville s'engage sur deux postes de prévention spécialisée d'autant plus que le Conseil général est disposé à les financer à hauteur de 80%. Les effets de la crise se font durement sentir, surtout dans les secteurs les plus fragiles de nos aires urbaines. Or, nous sommes typiquement sur des dépenses qui génèrent des économies à long terme. Chaque jeune qui ne tombe pas dans la délinquance, ou qui est accompagné dans l'emploi est un futur adulte utile à la collectivité et que l'on sort de la spirale infernale de l'échec. Au moment où l'on voit les extrémismes et les populismes prospérer sur la misère sociale, il est indispensable d'élever des digues. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il faut anticiper ; nous mesurerons la sincérité de votre action dans le domaine social à la mesure des engagements que vous prendrez dans ce secteur au-delà des déclarations d'intention.

M. le Maire : Mme Robert.

Mme ROBERT : Effectivement, nous réfléchissons à ce deuxième poste d'autant que le Conseil général nous appuie et qu'il est plus facile pour les éducateurs de travailler en équipe.

M. le Maire : Bien merci pour la réponse. M. Lalmy.

M. LALMY : J'espère que dans le cadre de la politique culturelle, un jour, on aura les pièces de Musset, que les portes soient ouvertes ou fermées ça serait bien.

M. le Maire : Bien je vais passer cette délibération au vote, y a-t-il des votes contres ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.119 ASSOCIATIF/ANIMATION LOCALE : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR « LES AMIS DE GROUCHY » ET L'ASSOCIATION « MEMPOKAP

Rapporteur : M. CHAILLIOU.

M. le Maire : Merci M. Chailliou, je rappelle simplement qu'il n'y a pas d'incidence financière par rapport au budget de la commune puisque ces subventions supplémentaires rentrent dans l'enveloppe prévue pour les projets exceptionnels. M. Caillaud ne prend pas part au vote ce soir car il est membre actif de l'Association « Les Amis de Grouchy ».

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.120 PETITE ENFANCE : DENOMINATION DE LA CRECHE DE LA MAISON DE L'ENFANCE.

Rapporteur : Mme BUSSON.

M. le Maire cède la parole à Mme Busson qui souhaite faire une déclaration préalable.

Mme Busson : Comme vous le savez, «La Maison de l'Enfance» et sa crèche sont ouvertes depuis le 17 novembre, soit presque 4 semaines. Depuis quelques semaines, nous découvrons les petits problèmes inhérents au fonctionnement d'un tel bâtiment et en l'occurrence, soyez assurés que nous faisons notre possible auprès des entreprises afin que l'éclairage soit géré comme il se doit.

Cette structure HQE avec ses 450 m² de jeux en terrasse est la première de la nouvelle place des Impressionnistes à ouvrir ses portes. Certes, il y a eu 15 jours de retard par rapport à la date de livraison initiale, mais les familles avaient été prévenues et toutes s'étaient organisées en conséquence, sans aucune difficulté.

C'est donc une équipe de 19 personnes dont 5 à temps partiel qui accueillent, de façon régulière, occasionnelle ou en urgence, 45 enfants osnysois (15 bébés + 15 moyens + 15 grands) au sein de la crèche qui se trouve au 1er étage du bâtiment.

Les adaptations des petits, comme des grands, j'entends parents et professionnels, se déroulent comme prévu et bientôt chacun aura trouvé sa place.

Ces 45 berceaux viennent en complément des 99 déjà existants :

- 50 places de la crèche familiale avec 19 assistantes maternelles
- 20 places de la mini-crèche collective « A petits pas »
- 10 places pour 40 à 50 enfants inscrits de la halte-garderie
- 15 places de la crèche « La clé des champs » de Babilou
- 4 places de la crèche associative « Les lapins blancs » de Boissy

Soit une offre de 144 berceaux, avec un éventail de choix dans le mode d'accueil et qui permet de répondre à près de 51% de la demande cette année, pour une moyenne départementale de 49%.

L'accueil au sein de ces différentes structures se fait selon un projet d'établissement longuement réfléchi en équipe, avec des volets social, éducatif et pédagogique, développant ainsi une relation tripartite structurante entre enfants, parents et professionnels, et en lien avec le projet éducatif municipal.

Au-delà de la crèche, le bâtiment accueille désormais les bureaux du service de la petite enfance, au rez-de-chaussée. Vous y serez accueillis par Graziella CHAPEAUBLANC, la Directrice de la petite enfance, et Corinne NOWAK, la responsable administrative.

En plus des bureaux, les enfants osnysois auront la chance de profiter de différents espaces :

- Une salle d'activité
- Une salle de motricité
- Une ludothèque
- Une salle de jeux d'eau et une autre pour la peinture

Qui pourra profiter de ces beaux espaces ? Les enfants de cette crèche bien sûr, mais aussi les enfants des autres structures municipales et les enfants des associations. Et nous mettrons un point d'honneur à ce que ces équipements soient également ouverts à tous les petits osnysois, de manière pensée et organisée.

La date de l'inauguration vous sera communiquée ultérieurement.

Je tiens à féliciter et à remercier en premier lieu les services techniques pour leur engagement dans ce vaste projet, mais également tous les autres services car je pense que tous y ont contribué d'une manière ou d'une autre. Je n'oublie surtout pas de souligner le travail de la nouvelle équipe de la crèche, qui a dû nettoyer les locaux et installer le mobilier et le matériel dans des délais très courts et toujours avec le sourire !

Pour ma part, je voulais vous dire que j'ai beaucoup de chance de vivre cette belle aventure, entourée de tous ces professionnels et je vous en remercie.

M. le Maire : Je remercie Mme Busson pour son intervention. J'adresse également mes remerciements aux élus et aux services qui ont travaillé d'arrache-pied pour que tout soit bien mis en place en temps et en heure. En ce qui concerne la dénomination, je précise que ce nom n'est pas venu par hasard. Il résulte d'une large consultation avec les élus, le personnel de la crèche et les services. Cette proposition est arrivée largement en tête, les résultats sont à votre disposition. Je vous propose d'adopter cette dénomination de la crèche de la Maison de l'Enfance « Les Lutins des Marais ». Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Les autres questions ont été proposées sans débat lors des commissions.

-DELIBERATIONS PROPOSEES SANS DEBAT

2014.122 FINANCES : INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AUX COMPTABLES DU TRESOR PUBLIC - ANNEE 2014.

2014.123 FINANCES : AVANCES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS.

2014.124 FINANCES : ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES.

2014.125 AFFAIRES GENERALES : DECISIONS DU MAIRE.

2014.126 AFFAIRES GENERALES : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION PARTIELLE DE L'ARTICLE 10.

2014.127 RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.

2014.128 RESSOURCES HUMAINES : ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE DU CIG.

2014.129 VOIRIE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION TEMPORAIRE D'EQUIPEMENTS D'ILLUMINATIONS FESTIVES.

2014.130 VOIRIE : AMENAGEMENT DU CHEMIN DE MONTGEROULT - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE ET DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – DEMANDE D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES – DISPOSITIF ARCC-VOIRIE, AIDE AUX ROUTES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES – VOIRIE, AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE.

2014.131 VOIRIE : AMENAGEMENT DE L'IMPASSE GABRIEL PERI - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE ET DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – DEMANDE D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES – DISPOSITIF ARCC-VOIRIE, AIDE AUX ROUTES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES – VOIRIE, AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE.

2014.132 BATIMENTS : CONVENTION AVEC GRDF RELATIVE A L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELE-RELEVÉ EN HAUTEUR.

2014.133 FONCIER : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE DIVERSES VOIES ET PARCELLES A USAGE DE TROTTOIRS.

2014.134 ENVIRONNEMENT – AVIS DE LA COMMUNE D'OSNY SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE CGECP – VEOLIA PROPRIETE RELATIVE A L'EXPLOITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CERGY (ZONE D'ACTIVITES DES LINANDES) D'UNE DECHETTERIE.

2014.135 SOCIAL : RECONDUCTION DU DISPOSITIF ET DE LA TARIFICATION DU SERVICE D'AIDE AU TRANSPORT DES SENIORS POUR L'ANNEE 2015.

2014.136 SOCIAL : RECONDUCTION DU DISPOSITIF RELATIF A L'ATTRIBUTION DE CARNETS DE TICKETS DE TRANSPORT LOCAUX DESTINES AUX SENIORS AGES DE 60 ANS ET PLUS IMPOSABLES SUR LE REVENU

2014.137 SOCIAL : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION APUI LES VILLAGEOISES – RECONDUCTION DE LA TARIFICATION JOURNALIERE DES HEBERGEMENTS TEMPORAIRES DE 2014 POUR L'ANNEE 2015.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'explications, des votes contre, des abstentions pour l'une ou l'autre de ces délibérations sans débat ? Non ?
Chaque délibération est donc adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Il y a une question supplémentaire qui a été déposée sur table. Excusez-moi. Il s'agit d'une régularisation qui est arrivée tardivement.
M. Benseddik.

2014.121 LOGEMENT : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DU CONTINGENT PREFECTORAL 2011-2013 POUR LES PROGRAMMES NEUFS.

Rapporteur : M. BENSEDDIK.

M. le Maire : Je suis désolé mais nous devons délibérer compte tenu des délais, y a-t-il des demandes d'explications ? M. Lalmy.

M. LALMY : Oui M. le Maire. Ce n'est pas une demande d'explication, juste pour souligner qu'opportunément cela répond à la question que j'avais soulevée en commission. Maintenant, j'ai noir sur blanc toutes les réponses à mes questions.

M. le Maire : Bien, je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : Comme j'avais proposé à M. Achite de répondre, je vais lui reposer la question que j'avais posée lors de la commission des ressources internes à propos du tract qu'il a distribué ou fait distribuer à la porte des écoles, au sujet de la réforme des rythmes scolaires. Même si ce papier n'a suscité aucune réaction des parents d'élèves, y compris dans les conseils d'école qui se sont tenus en aval, mis à part une réaction négative d'une Directrice d'école qui s'est sentie quelque peu agressée, il n'en demeure pas moins que je ne peux rester sans explications devant une nouvelle désinformation, à l'instar de celles qu'il a précédemment distillées sur bien d'autres sujets.

M. Achite, revenons aux chiffres que vous annoncez :

Un coût de départ : « 300.000 €, dont 200.000 € », je suppose que vous vouliez écrire « 300.000 € puis 200.000 € », ou alors « entre 300.000 € et 200.000 € ». Si c'est bien ce que vous vouliez dire, alors oui je suis

d'accord. Le chiffre de 271.000 € (nous restons dans la fourchette haute 200.000/300.000) a été annoncé lors du Conseil Municipal du 2 octobre. Résultat en 2013 d'une évaluation à 150 € par enfant, chiffre unitaire officiel donné par l'Association des Maires de France. Selon M. Roux, lui-même, ce montant unitaire pouvait même monter jusqu'à 350 €, nous sommes donc restés raisonnables dans notre évaluation.

Un coût ramené à 136.000 € en 2014. Oui, je suis toujours d'accord, ce montant correspond bien à celui que j'avais donné, avec les explications correspondantes, lors de ce même conseil municipal du 2 octobre. Pour rappel, cette baisse est due, entre autre, à l'allègement dans l'organisation des Temps d'Accueil Périscolaires.

Un surcoût de 500 € pour les familles, dites-vous ; je précise que ce montant ne concerne que très peu de familles. Par contre, vous taisez, bien évidemment, les économies réalisées par un grand nombre de familles. Sur ces économies ou surcoûts, nous nous sommes expliqués à maintes reprises.

A la charge de la ville, 70.000 € poursuivez-vous. C'est là ma question : d'où sortez-vous ce montant farfelu ?

Quant au «Jackpot » pour la ville, même s'il était à l'euro symbolique, je devrais avoir une longue file d'attente devant mon bureau, pour expliquer à l'ensemble des maires de France « comment augmenter les recettes communales avec la mise en œuvre des rythmes scolaires ! ». A ce jour, je n'ai reçu aucune demande de mes collègues maires. M. Achite, vous vouliez un débat, je vous donne la parole.

M. ACHITE : Effectivement, M. le Maire, lors de la commission ressources internes vous nous avez interpellés sur les coûts des rythmes scolaires. Maintenant que la réforme doit s'appliquer, nous avons creusé la question par souci d'équité pour les familles Osnysoises, mais je laisserai M. Roux vous détailler les recherches.

M. le Maire : M. Achite, je pensais que vous étiez le patron de la première opposition de la Ville d'Osny, et vous bottez en touche ! M. Roux, je vous laisse la parole.

M. ROUX : Je vous remercie, M. le Maire, mais je me suis occupé de cela. Vous faites vous-même répondre, parfois, par certains de vos adjoints, par courrier ou autre, ce qui n'est pas une mauvaise chose, c'est une preuve de démocratie. Mesdames, Messieurs les élus, M. le Maire, suite à notre article dans la presse, vous avez utilisé votre droit de réponse. Le calcul de la réforme des rythmes scolaires vous amène à la conclusion qu'un coût réel pour la ville de 70 000 € est un chiffre farfelu. Je tiens à préciser que nous maintenons ce chiffre pour la bonne raison qu'il a été calculé avec les sommes mentionnées par vous lors du conseil municipal du 2 octobre 2014. Vous aviez d'abord indiqué un coût de la réforme à 300 000 € dont 200 000 € à la charge de la Commune. Puis, pendant le dernier conseil municipal, vous nous avez annoncé, je rappelle vos chiffres 230 000 € en tout, composé de la masse salariale 160 000 €, le goûter pour les enfants 26 000 €, le transport et quelques achats 44 000 €, desquels il faut déduire

l'aide d'amorçage de 94 000 €, pour un solde restant à la charge de la Ville de 136 000 €. Nous annonçons de notre côté 70 000 €, une fois l'aide d'amorçage supprimée. La différence tient à plusieurs causes. La première étant qu'il n'y a pas de raison d'intégrer au calcul le coût des goûters donnés aux enfants. En effet, avec ou sans réforme, ils seraient distribués. La seconde tient au fait que le coût des transports, lui non plus, n'a pas à être entièrement incorporé au calcul puisqu'une bonne partie des transports existaient déjà avant la réforme ; le seul supplément est les transports du mercredi matin soit 1/5^{ème} du coût total des déplacements. Maintenant et surtout, la grande nuance est que notre calcul intègre la création d'un projet éducatif territorial, projet qui rapporterait une aide de la C.A.F. qui est loin d'être négligeable, de l'ordre de 100 000 €, par contre, avec de véritables activités périscolaires ce qui ne semble pas être le cas à Osny. De nombreux parents, bien qu'ils ne vous ont peut-être pas écrit ni téléphoné, nous ont parlé et nous ont indiqué que, pour le moment, rien ou presque n'existait. Là encore, les retours sont très différents de la longue liste d'activités citée pendant le dernier conseil. Maintenant, parler de « jackpot » pour la ville était un titre volontairement accrocheur, mais aujourd'hui avec l'avenant à la loi voté au Sénat pour pérenniser l'aide d'amorçage, vous devez le savoir, ce sont 93 900 € de plus déductibles du total. Dès lors, le coût à la charge de la commune devient positif de 25 000 €, auquel pour être précis, il faudrait rajouter ce que vont payer les parents. Ainsi, on peut parler de « Jackpot », surtout que, d'après les chiffres de l'association des Maires de France, que vous citez souvent, et vous avez parfaitement raison, 60% des villes ne font rien payer aux parents, et un grand nombre demandent une somme symbolique comme Nîmes, qui demande 5 € par enfant et par an. Pour finir, dans le même article de presse, au sujet du coût pour les familles qui pourrait effectivement, même si cela ne touche qu'un très petit nombre de personnes, aller jusqu'à 500 € par an et par enfant, vous avez dit « je ne sais pas à quoi correspondent ces chiffres ». Alors là c'est le « pompon », si je peux m'exprimer ainsi. Ces chiffres correspondent à l'application du tarif voté lors du conseil municipal du 15 mai et du 2 octobre 2014, je les ai là. En conclusion, nous demandons la création d'un projet éducatif territorial pour la ville, projet d'ailleurs indispensable, si l'on veut profiter de la pérennisation de l'aide d'amorçage et la remise à plat des tarifs pour les familles impactées par la réforme des rythmes scolaires. Ces tarifs dont les sommes peuvent paraître anodines, prises individuellement, deviennent de lourdes charges pour le budget des familles quand on fait le calcul sur l'année et quant au calcul, je peux vous le donner, il est disponible d'accès sur notre site internet.

M. le Maire : Je vais même consulter votre site internet, bien évidemment. Je voudrais revenir sur cette somme de « 44 000 € » qui concernerait le transport et les achats, je ne sais pas d'où vient ce chiffre que je n'ai jamais cité. On ne va pas reprendre vos chiffres point par point car cela serait beaucoup trop long. Vous nous parlez de l'aide de la CAF et vous évoquez une recette de 101 000 €, résultat de votre calcul sur 1878 élèves, chiffre multiplié par 50 centimes, multiplié par 3 heures d'activités. Or, vous faites

une erreur, car la CAF apporte en fait son aide non aux 1878 élèves mais simplement à 420 enfants, c'est-à-dire à ceux qui bénéficient réellement des nouvelles activités, hors études. Ce qui signifie que la recette n'est pas de plus de 101 000 € mais elle est tout juste de 22 000 €, excusez-moi du peu ! Il y a 80 000 € d'écart, ce qui n'est pas anodin, c'est peut-être là qu'est le « Jackpot ». Enfin, vous confondez les dépenses supplémentaires et les coûts à la charge de la ville. Dans les 136 000 € annoncés par la ville, il s'agit du solde à la charge de la ville : les recettes des familles sont donc déjà déduites. M. Roux, vous les déduisez deux fois !

M. ROUX : Vous ne nous l'aviez pas indiqué.

M. le Maire : C'est de l'arithmétique M. Roux ! C'est de la simple arithmétique ! Je suis désolé, passer d'un coefficient multiplicateur de 400 à 1 800, effectivement, ça fausse quelque peu la donne. Donc si vous avez d'autres papiers à distribuer dans ce style-là, sachez que j'arrêterai d'y répondre parce que d'abord, il y a eu celui sur la TEOM, maintenant c'est celui sur les rythmes scolaires, tout aussi erroné. Je ne perdrai plus de temps à relever ces erreurs, vu le peu d'impact généré. Je n'ai jamais eu aucun écho de la part des parents et, contrairement à ce que vous dites, je pense que les administrés ne sont pas mécontents de cet effort que nous faisons par la mise en œuvre d'activités de qualité. Je vais passer la parole à Mme Téréfenko.

Mme TEREFENKO : Merci M. le Maire, il y a de quoi bondir devant ces propos. J'ai fait le tour de toutes les écoles avec les services et je peux vous assurer que tous les enfants qui le souhaitent font des activités. Par contre, à aucun moment, les activités ne sont imposées aux enfants qui ont la possibilité de choisir des activités « temps libre ».

M. ROUX : Imposées, nous n'avons jamais dit cela.

Mme TEREFENKO : Non, mais vous rapportez que les parents vous disent que les enfants ne font pas d'activités. Je peux vous affirmer que les enfants sur tous les sites ont la possibilité de faire des activités : il y a de la musique, du sport, des animations citoyennes avec la Police Municipale et bien d'autres encore. J'ai assisté à toutes les animations qui sont très variées. Les parents rencontrés ainsi que les membres des conseils d'écoles en sont satisfaits.

M. ROUX : Ecoutez, je peux dire le contraire.

Mme TEREFENKO : De plus, tous les enfants qui vont au centre de Loisirs ou à l'étude cette année bénéficient d'un goûter.

M. ROUX : Quel rapport avec les rythmes scolaires ?

M. le Maire : Je dirais que l'on est au cœur du sujet. M. Roux. Encore une fois, je pense que lorsqu'on cite des chiffres, il faut citer les bons chiffres. On ne peut pas diffuser publiquement des chiffres erronés. Par ailleurs, il

est très facile à propos des tarifs de faire du sensationnel en prenant les montants maximum. Mais renseignements pris, le nombre de familles impactées par une augmentation de leur participation serait au maximum d'une vingtaine. Je vais donc en rester là et arrêter de répondre à ces erreurs que vous répandez.

M. Achite, j'ai bien reçu votre question orale mais sachez qu'elle est arrivée hors délai. Le règlement est applicable à tout le monde. Elle sera présentée au prochain Conseil Municipal.

Merci beaucoup, je vous souhaite de bonnes fêtes à tous et n'oubliez pas les chalets de l'Avent qui sont là encore pendant 2 week-ends pour vous accueillir. Joyeux Noël et bonne fin d'année, Merci à tous.

Fin de la séance à 22 h30.

Fait à Osny, le 14 JAN. 2015



Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE